

**Jenkins**

rope seront inévitablement tournés vers le futur Parlement élu au suffrage direct, mais ce Parlement reposera sur les efforts et les travaux de cette Assemblée, qu'il pourra considérer avec fierté comme un précurseur. En tant que président de la Commission, je remercie très chaleureusement cette Assemblée des services qu'elle a rendus à l'Europe.

*(Applaudissements)*

**Le Président.** — J'ai reçu de M. Gaston Thorn, Président du gouvernement luxembourgeois, le message suivant adressé au Parlement européen :

Monsieur le Président,

A l'occasion de l'ultime session de votre Haute Assemblée dans sa formation actuelle, il me tient à cœur de m'adresser à vous en ma qualité de Président du Gouvernement du pays dont vous êtes les hôtes en ce moment.

Je tiens à vous exprimer, à vous Monsieur le Président, et, à travers vous aux membres de votre Assemblée ma très haute considération pour la qualité de l'œuvre accomplie par votre institution depuis l'instauration des Communautés européennes, œuvre à laquelle j'ai eu le privilège d'être associé d'abord en tant que délégué de la Chambre des députés luxembourgeois, puis à trois reprises en tant que votre partenaire dans le dialogue que vous avez régulièrement avec la présidence du Conseil des Communautés.

A l'heure où le Parlement européen va entrer dans une nouvelle ère de son histoire en recevant la consécration du suffrage universel, il importe de ne pas oublier que la place occupée actuellement par votre institution est le fruit de l'excellence de votre travail, de la détermination avec laquelle vous avez œuvré pour la mise en place progressive d'un contrôle démocratique des activités de la Communauté. Vos successeurs, je n'en doute pas, poursuivront cette œuvre dans le même esprit du bien commun, d'une union européenne soucieuse de l'équilibre de ses institutions et des droits égaux de ses États membres.

Le Parlement européen n'a jamais permis que des préoccupations partisans et, en fin de compte, marginales par rapport à sa mission historique, viennent troubler la cordialité de ses relations avec le Gouvernement luxembourgeois, et je l'en félicite. J'exprime ma ferme conviction que notre confiante et loyale coopération permettra à l'avenir comme par le passé au Parlement européen et à ses membres de travailler, ici comme à Strasbourg, dans les meilleures conditions.

Permettez-moi de terminer ce bref message en vous disant très simplement merci pour tout ce que vous avez pu faire pour la cause de l'union européenne. J'exprime l'espoir de vous voir revenir nombreux pour siéger au sein du Parlement élu.

*(Applaudissements)*

Nous avons écouté avec un vif intérêt les déclarations du Président du Conseil en exercice, du Président de la Commission et le message du Président du gouvernement luxembourgeois. Je

voudrais exprimer, au nom de nous tous, notre reconnaissance pour les appréciations élogieuses qui ont été portées sur l'activité de notre Parlement.

Au sein de ce Parlement siègent des parlementaires qui ont exercé leur activité depuis de nombreuses années : certains même depuis 1952, c'est-à-dire depuis la première réunion de l'Assemblée de la Communauté européenne du charbon et de l'acier, fût-ce avec quelques interruptions, parce qu'ils ont été appelés dans l'intervalle à des responsabilités gouvernementales.

Au sein de ce Parlement participent activement aux travaux trois personnalités qui ont été élues à la présidence et dont je voudrais rappeler les noms ici : MM. Berkhower, Scelba et Spénale.

Je voudrais saisir cette occasion pour vous exprimer à vous tous, chers collègues, et à nos prédécesseurs, les plus vives félicitations pour le travail effectué, mais surtout pour l'ardeur que chacun de vous a apportée aux travaux du Parlement européen.

Si nous voulions tracer l'évolution historique de notre Assemblée depuis la lointaine année 1952 à ce jour, nous devrions prolonger la présente session de quelques jours, mais cela n'est pas dans nos intentions.

Qu'il me soit permis de souligner seulement quelques éléments essentiels de cette évolution : né comme Assemblée appelée à exercer une fonction surtout consultative, notre Parlement a su progressivement élargir ses compétences dans le plein respect des traités ou bien, comme dans le domaine fondamental de l'approbation du budget, grâce à une modification de ces traités, approuvée par chacun de nos Parlements nationaux.

Cette évolution, dirais-je, est dans la nature des personnes : composé jusqu'à ce jour de membres des Parlements nationaux et demain de membres directement élus, ce Parlement ne pouvait demeurer simple spectateur de l'évolution de la Communauté.

Le parlementaire élu en régime de démocratie pluraliste, et donc investi de la souveraineté populaire, est amené à exercer sa fonction en toute responsabilité, et donc non pas une fonction de simple consultation.

Aujourd'hui notre Parlement, grâce aux pouvoirs qu'il a acquis en matière budgétaire, aux pouvoirs de codécision avec le Conseil, grâce à la procédure de concertation, en améliorant les procédures internes, en renforçant ses pouvoirs de contrôle et d'initiative politique, a assumé des fonctions qui donnent une valeur réelle à sa dénomination : Parlement européen.

**Président**

Le 17 juillet aura lieu la prochaine session du Parlement élu au suffrage universel. Nous sommes convaincus que l'apport d'expérience, de traditions et de pouvoirs de ces 26 années de travail utile sera précieux pour permettre, après le 17 juillet, une reprise efficace de ses travaux, lui donnant la possibilité de continuer, avec le même enthousiasme, à affirmer la démocratie parlementaire au sein de la Communauté.

Nous devons donner acte et exprimer notre profonde satisfaction au Conseil — et, en l'occurrence, à vous personnellement, Monsieur Bernard-Reymond et au ministre M. François-Poncet, ainsi qu'à tous nos prédécesseurs — pour la collaboration qui s'est instaurée entre nos institutions et en particulier pour l'habitude désormais acquise, qui nous permet de mener à chaque session une discussion utile entre Conseil et Parlement sur les problèmes les plus actuels. J'exprime également un sentiment particulier de reconnaissance au nom de vous tous, à la Commission et à son Président, M. Jenkins, pour sa présence permanente et le dialogue continu qu'il a su assurer avec notre Parlement, rendant plus étroit notre dialogue et cherchant à lui donner une valeur toujours plus constructive. Je remercie tant M. Bernard-Reymond que le Président Jenkins pour les paroles particulièrement courtoises qu'ils ont adressées à ma personne.

Je remercie donc le Conseil et la Commission pour leur apport à cette évolution parlementaire positive de la Communauté.

Le Parlement élu devra faire face à de nouveaux problèmes, et je suis certain qu'il pourra compter sur la pleine collaboration des autres institutions de la Communauté.

Nous sommes certains qu'il continuera à œuvrer dans l'esprit évolutif qui est inscrit dans la Déclaration Schuman dont nous célébrons aujourd'hui l'anniversaire.

*(Applaudissements)*

#### 14. *Élargissement de la Communauté (suite)*

**Le Président.** — L'ordre du jour appelle la suite du débat sur le rapport Pintat (doc. 42/79).

La parole est à M. Sandri au nom du groupe des communistes et apparentés.

**M. Sandri.** — (I) Monsieur le Président, notre collègue Pintat a rappelé que le 18 janvier dernier, nous avons déjà examiné la première partie de son rapport sur les perspectives de l'élargissement de la Communauté dans ses aspects politiques et institutionnels. Cette partie concer-

nait les aspects que je qualifierais comme étant les plus fascinants, de la plus grande importance politique, de l'entreprise que nous sommes appelés à réaliser. Aspects politiques et institutionnels : il s'agit de grande stratégie. Ce matin, notre collègue Pintat, en présentant la deuxième partie de son rapport, a mis en lumière, en revanche, la somme de problèmes concrets, réalistes, très complexes, dont la solution est décisive pour que l'on puisse vaincre cette bataille. De la solution de ces problèmes dépendra en effet la possibilité de réaliser, grâce à l'élargissement, un renforcement effectif de la Communauté européenne.

Je voudrais donner acte à M. Pintat du fait qu'il n'a caché aucune des difficultés et qu'il a résumé ce que les commissions, secteur par secteur, ont indiqué dans les différents avis. Je crois qu'il est nécessaire d'évaluer les difficultés que devra affronter la Communauté tout autant que celles qui se poseront aux trois États candidats. La seule remarque que je me permets de faire à ce sujet est la suivante : si, d'une part, nous devons être conscients des obstacles à surmonter pour réaliser un véritable élargissement, nous ne devons pas, toutefois, oublier toutes les implications et tous les problèmes que devront résoudre des pays à structure plus faible, et à l'économie plus arriérée que la nôtre, à savoir l'Espagne, la Grèce et le Portugal.

Il me semble que l'importance même des problèmes que notre collègue nous a exposés pourrait finir par décourager l'entreprise, si celle-ci n'était pas soutenue, au sein de la Communauté aussi bien que dans les trois pays intéressés, par une forte volonté politique alimentant l'espérance de l'adhésion. Je crois que le vrai problème a été indiqué par notre collègue M. Müller-Hermann, rapporteur de la commission économique et monétaire, et par notre collègue M. Pistillo, rapporteur de la commission des affaires sociales, de l'emploi et de l'éducation. En résumé, pour les deux rapporteurs précités, le véritable objectif n'est pas celui d'un élargissement représentant une simple extension mécanique de la Communauté existante. Si nous concevions ainsi cet élargissement, nous irions au-devant d'un échec certain. Il s'agit, au contraire, sinon de recréer la Communauté, à tout le moins de la renouveler, car seulement son renouvellement, allant de pair avec l'élargissement et le rapprochement entre les trois États candidats, pourra conduire à un résultat positif. Les paroles que je prononcerai à ce sujet, Monsieur le Président, seront très peu nombreuses, étant donné l'éventail tellement vaste des problèmes affrontés avec tant de clarté par notre rapporteur. Nous croyons pouvoir dire qu'avec l'élargissement, les problèmes non résolus de l'actuelle Communauté se présentent à nous